



Distr. : générale
16 décembre 2011

Français
Original : Anglais



**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour l'environnement**

**Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 20–22 février 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement

Gestion des produits chimiques et des déchets

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport fournit des informations sur la mise en œuvre de la section V de la décision 26/3 du Conseil d'administration en date du 24 février 2011, concernant la gestion des produits chimiques et des déchets, au titre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

* UNEP/GCSS.XII/1.

1. Au paragraphe 23 de sa décision 26/3, le Conseil d'administration a prié instamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de continuer de mettre en œuvre l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, en particulier s'agissant des nouvelles questions de politique générale et des éléments de son programme de travail liés aux aspects environnementaux de l'Approche stratégique, y compris les activités d'intégration et l'évaluation des coûts économiques et sociaux d'une gestion irrationnelle des produits chimiques, ainsi que l'évaluation des instruments économiques internalisant les coûts externes associés aux produits chimiques, qui seront reflétés dans le premier rapport de la série *Global Chemicals Outlook* à paraître au début de 2012.
2. Au paragraphe 24 de cette même décision, le Conseil d'administration s'est félicité de la participation accrue du secteur de la santé à l'Approche stratégique, en particulier de l'élaboration d'une stratégie dans le secteur de la santé, comme préconisé par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa deuxième session et de l'établissement de liens entre l'environnement et la santé comme suite à la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique et à l'Engagement de Luanda concernant sa mise en œuvre.
3. Au paragraphe 25 de cette décision, le Conseil d'administration a prié instamment les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et autres intéressés en mesure de le faire d'apporter une contribution financière ou en nature à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, y compris par le biais du Programme de démarrage rapide, du Secrétariat et du programme de travail du PNUE.
4. Au paragraphe 36 de cette décision, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de soumettre au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa douzième session extraordinaire, un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la présente décision, s'agissant de l'Approche stratégique.
5. Le présent rapport a été élaboré en réponse à cette demande.

I. Activités du Secrétariat

6. Les activités mentionnées dans ce document ont été commencées grâce aux contributions de gouvernements et aux crédits alloués au titre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide. Cependant, des contributions supplémentaires sont nécessaires pour reconstituer le Fonds d'affectation spéciale et pour appuyer les activités du Secrétariat.
7. Le Secrétariat a pour responsabilités, entre autres, de faciliter le fonctionnement du Programme de démarrage rapide. Au mois de juillet 2011, plus de 32 millions de dollars ont été mis à la disposition du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide. À l'heure actuelle, le Fonds appuie 139 projets, mis en œuvre par 100 gouvernements et 15 organisations de la société civile et impliquant des activités dans 103 pays, y compris 53 pays parmi les moins avancés et les petits états insulaires en développement.
8. Par sa résolution II/3, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a prié le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide d'évaluer le Programme, de faire rapport sur son efficacité et l'efficacité de sa mise en œuvre et de faire des recommandations à la lumière de ses conclusions pour examen par la Conférence à sa troisième session. L'évaluation à mi-parcours est en cours et il est prévu qu'elle s'achève au début de l'année 2012. Des recommandations seront soumises à la Conférence, à sa troisième session, pour examen et une éventuelle décision relative au fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale. Conformément aux résolutions I/4 et II/3, le Fonds est ouvert aux contributions volontaires jusqu'à la troisième session de la Conférence. Plusieurs pays ont exprimé des inquiétudes quant à la fin prochaine de ce mécanisme de financement et ses effets sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Aussi, la Conférence examinera une recommandation du Conseil exécutif visant à prolonger la période de déboursement des crédits dont dispose le Fonds pour les projets ayant été approuvés avant novembre 2013 jusqu'au terme de toutes les activités de projets.
9. Depuis la deuxième session de la Conférence, le Secrétariat s'est efforcé d'élaborer une stratégie pour renforcer l'engagement du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique; de contribuer aux travaux sur la nouvelle question des nanotechnologies et des nanomatériaux en commissionnant un rapport consacré aux questions pertinentes, en particulier pour les pays en développement et les pays à économies en transition; de faciliter l'évaluation à mi-parcours du Programme de démarrage rapide; et de rédiger un premier rapport préliminaire d'activité sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur la base des 20 indicateurs adoptés par la Conférence à sa deuxième session.

10. Suite à la deuxième session de la Conférence, le Secrétariat a organisé des réunions régionales dans les régions suivantes : Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, Europe centrale et orientale, Asie et Pacifique, entre avril et septembre 2011, en vue de préparer la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui s'est tenue à Belgrade du 15 au 18 novembre 2011. Ce Groupe de travail a été créé en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence afin de préparer ses sessions.

11. Des recommandations concernant les peintures au plomb, les substances chimiques dans les produits manufacturés, les substances dangereuses dans le cycle de vie des appareils électriques et électroniques, les nanotechnologies et les nanomatériaux et les substances chimiques perfluorées, identifiées comme nouvelles questions de politique générale par la Conférence à sa deuxième session, ont été élaborées par le Groupe de travail à composition non limitée et seront soumises à la Conférence pour examen, à sa troisième session. Le Groupe présentera également à la Conférence deux propositions d'ajout de nouveaux domaines de travail au Plan d'action mondial : l'un sur les nanomatériaux et les nanotechnologies, et l'autre sur les substances dangereuses dans le cycle de vie des appareils électriques et électroniques. Par ailleurs, la Conférence envisagera également la coopération internationale comme moyen de promouvoir la sensibilisation, la compréhension et l'action vis-à-vis des perturbateurs endocriniens, un problème identifié comme nouvelle question de politique générale par le PNUE, en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé.

12. Les autres questions devant être examinées par la Conférence incluent le résultat de l'évaluation à mi-parcours du Programme de démarrage rapide, le résultat du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets lancé par le Directeur exécutif du PNUE, la stratégie d'engagement du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et le premier rapport d'activité sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique couvrant la période biennale 2009-2010.

II. Activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement

13. Le PNUE a continué de jouer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique en hébergeant son secrétariat et, en tant qu'organisation participante du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, en mettant en œuvre les activités environnementales et en assurant leur promotion. Par ailleurs, le PNUE administre le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide.

14. Les activités du PNUE relatives à la mise en œuvre des aspects environnementaux de l'Approche stratégique reposent sur le programme de travail du PNUE pour la période 2010-2011. Elles prennent en compte les résolutions adoptées par la Conférence à sa deuxième session, en particulier celles concernant les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre et les nouvelles questions de politique générale (II/3 et II/4, respectivement).

A. Résolution II/3

15. Au titre de la résolution II/3, les activités suivantes ont été entreprises : intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques nationales de développement; évaluation des coûts de l'inaction; préparation de directives sur les infrastructures légales et institutionnelles (y compris l'utilisation d'instruments économiques); activités sur les liens entre l'environnement et la santé et les rapports de la série *Global Chemicals Outlook*.

1. Coûts de l'inaction

16. En 2010, le PNUE a lancé une initiative sur les coûts de l'inaction afin d'évaluer les coûts économiques et sociaux d'une gestion irrationnelle des produits chimiques. Cette initiative avait pour objectif de créer une sensibilisation politique aux avantages économiques d'une gestion rationnelle des produits chimiques, afin d'apporter de nouveaux arguments en faveur de l'intégration d'une gestion rationnelle des produits chimiques aux plans nationaux de développement et de créer des capacités pour évaluer les coûts d'une gestion inadaptée des produits chimiques aux niveaux national et international. Un rapport final sur les coûts de l'inaction est en cours d'établissement et a été examiné au cours d'une réunion du comité directeur du projet, le 7 décembre 2011.

2. Directives sur les infrastructures légales et institutionnelles

17. Afin de déterminer comment les instruments économiques étaient utilisés pour mettre en œuvre les politiques relatives aux produits chimiques mondialement, une enquête a été réalisée auprès des correspondants nationaux de l'Approche stratégique, qui ont été priés d'identifier les instruments économiques utilisés dans leurs pays respectifs. Les données recueillies ont complété une étude sur

dossier et fourni des contacts pour de plus amples enquêtes qualitatives auprès des correspondants nationaux et de représentants des gouvernements afin d'identifier les conditions d'une conception réussie et les obstacles à la mise en œuvre. Un rapport sur les instruments économiques conçus pour la gestion des produits chimiques a été élaboré sur la base de ces activités.

18. Dans le cadre de ses activités d'intégration, le PNUE a conçu des directives sur la mise en place d'infrastructures légales et institutionnelles. Ces directives ont pour but de fournir une aide pratique aux responsables politiques sur les éléments cruciaux des législations nationales et des dispositions institutionnelles à adopter en vue d'instaurer une gestion rationnelle des produits chimiques, y compris les mesures d'appui financier. Ces directives incluent la prise en considération des structures dont les pays ont généralement besoin et celles qui sont nécessaires pour améliorer les systèmes existants. Bien qu'elles soient conçues de manière générale pour tenir compte des contextes nationaux, ces directives sont adaptées aux conditions spécifiques des pays en développement et des pays à économie en transition. Elles sont actuellement testées dans plusieurs pays pilotes.

3. Activités sur les liens entre l'environnement et la santé

19. En ce qui concerne les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, à la deuxième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, tenue à Luanda du 23 au 26 novembre 2010, les ministres ont adopté trois documents se renforçant mutuellement et d'une grande importance politique et organisationnelle pour aider les pays africains à faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville : l'Engagement de Luanda; les arrangements pour l'Alliance stratégique entre la santé et l'environnement; et une déclaration commune des ministres africains de la santé et de l'environnement sur le changement climatique et la santé.

20. Dans ce contexte, l'équipe de travail dirigée par l'OMS et le PNUE, qui bénéficie également de la participation de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Banque africaine de développement, a élaboré deux cadres programmatiques pour une action au niveau national sur l'adaptation de la santé publique aux changements climatiques et sur la gestion des produits chimiques afin de réduire les risques pour la santé et l'environnement. Le cadre pour les changements climatiques a été approuvé par le Comité régional pour l'Afrique de l'OMS à sa soixante et unième session. Il a été examiné ultérieurement par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa quatrième session et celle-ci a prié la Commission de l'union africaine, le PNUE, l'OMS et les autres partenaires au développement d'apporter leur aide à sa mise en œuvre.

21. Le cadre de gestion des produits chimiques sera soumis à l'examen de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa quatorzième session et du Comité régional pour l'Afrique de l'OMS à sa soixante-deuxième session. Il renforcera les capacités techniques et institutionnelles des pays africains pour appuyer des mesures spécifiques visant à réduire les risques pour la santé et l'environnement résultant d'une gestion non rationnelle des produits chimiques.

22. La Déclaration de Libreville est en passe de devenir une initiative nationale réussie. Sa mise en œuvre doit être accélérée pour étendre son impact au niveau communautaire et, tout particulièrement, sa contribution à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement plus rapidement. À ce jour, 22 pays africains ont créé des comités nationaux de coordination pour démarrer la mise en œuvre de la Déclaration et s'attaquer aux facteurs qui déterminent les dangers pour l'environnement et la santé; les niveaux de risques associés; et comment gérer ces risques. La troisième Conférence interministérielle est prévue à la fin de l'année 2012.

4. *Global Chemicals Outlook*

23. Le *Global Chemicals Outlook* en cours d'élaboration a été conçu pour refléter les points marquants des travaux entrepris dans le cadre des activités d'intégration et, ainsi, agir sur les causes de la dégradation de la santé humaine et de l'environnement; pour définir un argumentaire économique incluant les coûts de l'inaction; pour évaluer les avantages potentiels et comparés de l'action; et pour proposer des choix de politique et de gestion et des mesures pour promouvoir et mettre en œuvre des alternatives plus sûres. Il a également pour objectif de fournir une base pour l'établissement futur des priorités internationales et pour concevoir des activités dans le domaine des substances dangereuses, y compris un cadre continu et cohérent pour l'évaluation et la définition de priorités parmi les problèmes posés par les substances chimiques, tels que les problèmes émergents identifiés comme sujets de préoccupation majeurs. La cinquième réunion du comité directeur du *Global Chemicals Outlook* s'est tenue les 8 et 9 décembre 2011 afin d'évaluer et de finaliser les projets d'éléments du rapport.

24. Le rapport sera finalisé à la mi-2012, en même temps que les rapports précités sur les coûts de l'inaction et sur l'utilisation d'instruments économiques pour la gestion rationnelle des produits chimiques, en vue d'apporter une contribution à la Conférence internationale sur la gestion des

produits chimiques à sa troisième session et aux débats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012.

B. Résolution II/4

25. En ce qui concerne les substances chimiques présentes dans les produits manufacturés, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a invité le PNUÉ, par sa résolution II/4 C, à jouer le rôle de chef de file dans la mise en œuvre d'un projet ayant pour but d'assurer l'accès aux informations sur les produits chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement de ces produits et de leur cycle de vie et la promotion de ces informations. Au terme d'une phase exploratoire préliminaire, une étude des lacunes et des besoins d'information des parties prenantes a été menée et quatre études sectorielles approfondies ont été terminées sur les produits de construction, les composants électroniques, les jouets et les textiles. Un atelier international, tenu à Genève du 16 au 18 mars 2011, a permis de définir les éléments des recommandations demandées pour développer la coopération sur les substances chimiques présentes dans les produits manufacturés et devant être soumises à la Conférence pour examen à sa troisième session.
